



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(33)/1
5 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Trente-troisième réunion directive

Genève, 23 septembre 2003

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED.

À sa vingtième session extraordinaire, en janvier 2003, le Conseil a décidé, par sa décision 474 (S-XX), qu'à titre expérimental la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED serait financée au moyen de contributions extrabudgétaires. Il a aussi décidé d'examiner le fonctionnement de ce mécanisme – y compris, s'il y avait lieu, la question de la reconstitution du fonds de réserve – à la fin de septembre 2003 et périodiquement par la suite, sur la base d'une évaluation fournie par le Secrétaire général de la CNUCED et compte tenu des critères qu'il avait établis à sa dix-neuvième session extraordinaire. Le secrétariat soumettra une évaluation au Conseil (TD/B/EX(33)/2).

3. Questions diverses.
4. Rapport du Conseil sur sa vingt-troisième réunion directive.
